

**Décision n° 2020-010  
portant nomination du référent « radicalisation »**

Le président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L 330-1 à R 330-4 ;

**Vu** le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

**Vu** le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Monsieur Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon ;

**Vu** le courrier HFDS N° 2018-1102 du 07 août 2018 relatif au plan national de prévention de la radicalisation et plus particulièrement la mesure 32 ;

**DÉCIDE**

**Article 1 : Nomination**

Monsieur Lyasid HAMMOUD, directeur général des services et fonctionnaire de sécurité de défense, est nommé référent « radicalisation ».

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :

- adresse postale :  
ENS de Lyon  
Directeur Général des services  
15 Parvis René Descartes  
BP 7000  
69 342 Lyon cedex 07
- courriel : [dgs@ens-lyon.fr](mailto:dgs@ens-lyon.fr)
- téléphone : 04.37.37.60.16

**Article 2 : Entrée en vigueur**

La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

**Article 3 : Publication**

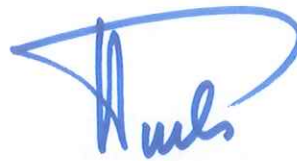
La présente décision est soumise à publicité : elle fait l'objet d'un affichage permanent dès sa signature dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers dans les locaux de l'établissement (au siège de l'établissement) ainsi que sur le site internet de l'ENS de Lyon.

## Article 4 : Exécution de la décision

Le directeur général des services de l'ENS de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 20/01/2020

Le président de l'ENS de Lyon,



Jean-François PINTON

### Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

### Publication :

- Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2020 »